

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-10

OBJET : POINT SUPPLÉMENTAIRE : NOMINATION AU CONSEIL DES SAGES

L'an 2024, le 13 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 06/03/2024 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Pascale CORMERAIS pouvoir à Thierry GADAIS

Alexia ROUSSEAU pouvoir à André LANCIEN

Cécile SACHOT pouvoir à Pierre LAUDEN

Audrey TENEZ pouvoir à Guinard MARNE

Karine DESVARD pouvoir à Lydie RETAILLEAU

Anaïk FOURDILIS pouvoir à Benoit LONGEON

Etaient absents :

Bruno FOUCHARD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE

Désignation d'un secrétaire de séance : Emilie CHAPALAIN a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLÉ

VU l'article L 2121-29 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2143-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2021-43 en date du 03 juillet 2021 instaurant la création d'un Conseil des Sages et l'adhésion à la FVCS **VU** la délibération 2021-61 ayant pour objet la nomination des membres du Conseil des Sages ;

VU le Règlement Intérieur du Conseil des Sages ;

EXPOSÉ

L'équipe municipale, attachée au principe de participation des habitants à la vie de la commune, a décidé, conformément à la possibilité qu'en donne le CGCT en son article L 2143-2, la création d'une institution consultative nommée Conseil des Sages en conseil municipal du 3 juillet 2021. La commune de Cordemais a, en parallèle adhérer à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages (FVCS) pour bénéficier du droit d'usage des outils de cette fédération et de son appui.

Lors du Conseil municipal du 23 octobre 2021 ont été nommés membres du Conseil des Sages :

- Chantal DENIAUD
- Alain FOURAGE
- Martine GRANDIN
- Brigitte GUERCHET
- Marie-Thérèse LAUNAY
- Yves MARCELLIER
- Brigitte MENAGER
- Raymond MORTIER-DORANT
- Marie Dominique NOEL
- Monique PENNEGAT
- Michel PRIOU
- Marie-Claire THEBAUD

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Michel TILLAUD

Suite au départ de Madame Monique PENNEGAT, Monsieur Bruno DUCOIN a présenté sa candidature. Il est demandé au conseil municipal, sur proposition du Maire, de prendre acte de la nouvelle liste du Conseil des Sages :

- Chantal DENIAUD
- Bruno DUCOIN
- Alain FOURAGE
- Martine GRANDIN
- Brigitte GUERCHET
- Marie-Thérèse LAUNAY
- Yves MARCELLIER
- Brigitte MENAGER
- Raymond MORTIER-DORIAN
- Marie Dominique NOEL
- Michel PRIOU
- Marie-Claire THEBAUD
- Michel TILLAUD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACTE** la nouvelle liste du Conseil des Sages ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

